



Institut Secondaire Spécialisé Sainte-Gertrude

Rue de Bauffe 2, 7940 Brugelette

PROJET EDUCATIF DE LA FORME 4

2024-2025

GRILLES

SANCTION DES ETUDES



L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE AVEC UNE STRUCTURE ADAPTEE

Cette forme d'enseignement correspond à l'enseignement ordinaire mais avec un encadrement différent, en bénéficiant de la structure du spécialisé

- Accompagnement adapté
- Encadrement éducatif plus important
- Classes moins nombreuses : max 6 élèves par classe
- Outils spécifiques
- Méthode d'apprentissage différenciée
- Présence d'une équipe paramédicale : une logopède encadre les dossiers d'aménagements raisonnables et un assistant social assure le suivi psycho-social et l'orientation

Un focus particulier est mis sur le travail du projet, de la motivation, du sens et de l'estime de soi.

Nous organisons en 2024/2025 :

- Un premier degré différencié : **1D-2D**
- Un premier degré commun : **1C-2C-2S**
- Un deuxième degré général option arts d'expression : **3GT**

Nous organiserons en 2025/2026

- Une **3S-DO**
- Une **4GT arts d'expression**



L'**objectif** poursuivi est un retour dans l'ordinaire après l'obtention :

- Du CEB au 1er degré différencié
- Du CE1D au 1er degré commun

Une collaboration avec le pôle d'intégration de Brugelette permet d'accompagner le jeune avec des aménagements raisonnables adaptés dès son départ dans l'enseignement ordinaire.

Pour les jeunes qui ne sont pas prêts à réintégrer l'ordinaire au terme du 1^{er} degré, un deuxième degré est mis en place. Il s'agit d'enseignement général, option arts d'expression. Nous organisons la 3^{ème} année en 2024/2025.

Nous organiserons également une année supplémentaire, la 3 SDO, pour les jeunes qui n'ont pas obtenu leur CE1D au terme d'une 2S et qui sont en réflexion d'orientation, en 2025/2026.



Notre forme 4 est destinée aux **élèves de type 3** (troubles du comportement et/ou de la personnalité)

- Cette forme d'enseignement s'adresse aux jeunes qui ont de bonnes aptitudes mais rencontrent des **difficultés à intégrer l'enseignement ordinaire** pour des raisons comportementales ou émotionnelles.
 - Comportement difficile.
 - Besoin de sécurisation psychologique et émotionnelle (phobies, difficultés relationnelles, troubles du spectre autistique, ...).
 - Elèves pour qui les aménagements raisonnables mis en place ne sont pas/plus suffisants.
 - Les élèves de forme 3 qui ont bien progressé et ont besoin d'un tremplin avant d'intégrer l'ordinaire.
- Nos classes sont constituées en fonction du profil des jeunes.
- L'inscription peut se faire dès la sortie du primaire ou en cours d'année après un échec dans l'ordinaire.

L'organisation et la sanction des études, bien que dans l'enseignement spécialisé, sont celles de l'enseignement ordinaire.

Les programmes à respecter sont ceux de l'enseignement libre ordinaire.

EQUIVALENCE POUR LES ELEVES ETRANGERS

Tous les élèves en provenance de l'étranger sont tenus d'introduire un dossier auprès du service des équivalences pour analyse, même en cas d'absence de tout document.

Equi.oblig@cfwb.be ou 02/690.85.57

1^{er} degré différencié

Objectif poursuivi

L'objectif est de finaliser les acquisitions de fin de primaire avec comme focus l'obtention du CEB permettant par la suite aux jeunes d'intégrer le 1^{er} degré commun en cas de réussite, après un ou 2 ans.

En juin, tous les élèves doivent passer l'épreuve même si le projet se construit sur 2 années.

Grille horaire: 32h/semaine :

Matières	Nombre d'heures
Religion catholique	2
Français	7
Mathématiques	7
Etude du milieu	2
Sciences	2
Sport	3
Anglais	3
Musique	1
Education plastique	1
Cuisine	2
Horticulture	2

1^{ère} différenciée

Pour qui ?

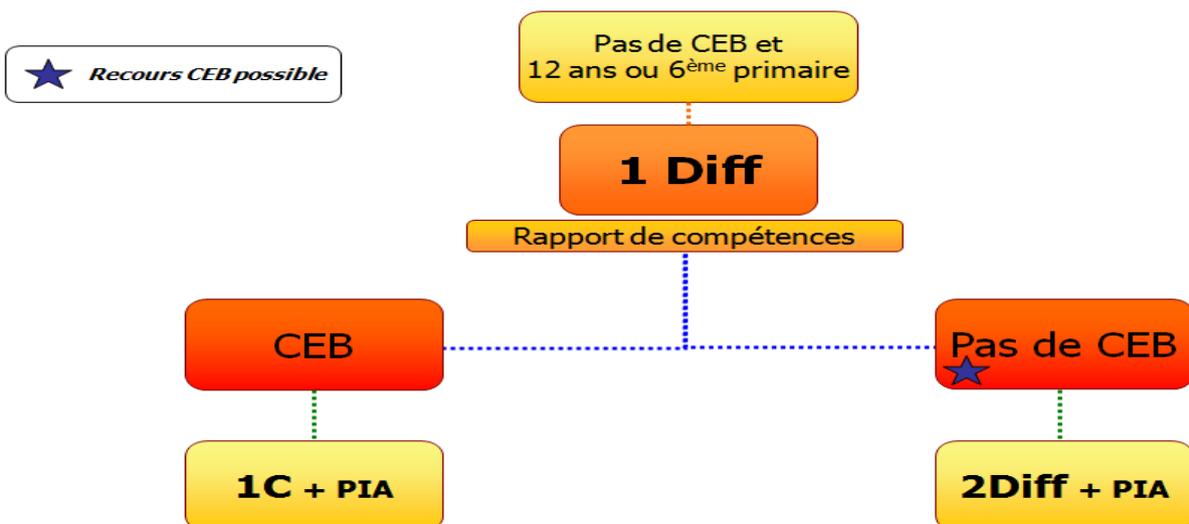
La 1^{ère} différenciée est accessible :

- À l'élève qui n'est pas titulaire du CEB et qui a suivi une 6^{ème} primaire
- À l'élève qui est âgé de 12 ans au 31/12 de l'année qui suit, sans avoir fréquenté la 6^{ème} primaire.

Sanction des études

A la fin de la 1^{ère} différenciée

Réussite du CEB	Echec au CEB
<ul style="list-style-type: none">• 1^{ère} commune (en forme 4 ou dans l'ordinaire)	<ul style="list-style-type: none">• 2^{ème} différenciée• (Forme 3 phase 1)



La 2^{ème} différenciée

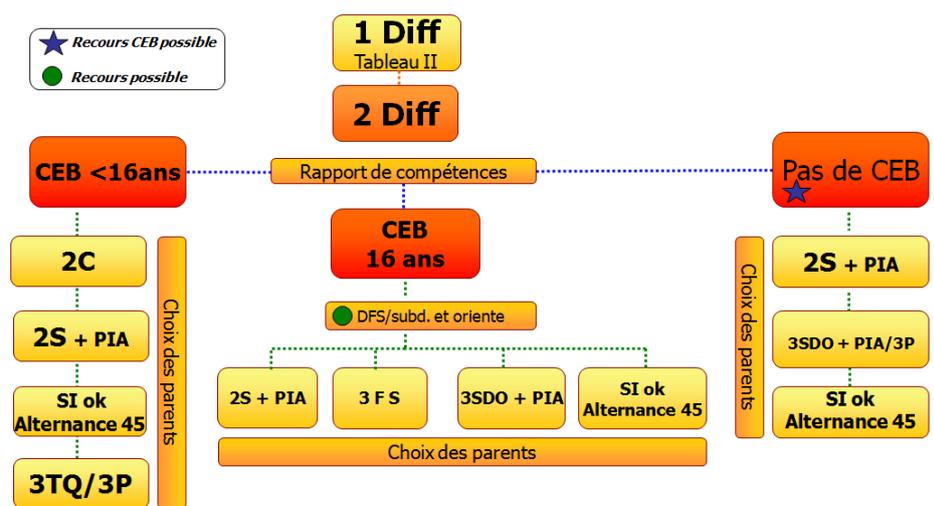
Pour qui ?

La deuxième différenciée est accessible :

- À l'élève qui a suivi la 1^{ère} année différenciée et qui n'est pas titulaire du CEB
- Pour raison pédagogique, à l'élève qui n'est pas titulaire du CEB et qui est âgé de 14 ans minimum. (Sous réserve d'acceptation du Service de la Sanction des Etudes).

Sanction des études

Réussite du CEB		Echec au CEB
L'élève a moins de 16 ans au 31/12	L'élève a 16 ans au 31/12	
<ul style="list-style-type: none">•2C en forme 4 ou dans l'ordinaire•2S +PIA•Forme 3•3TQ ou 3P•Alternance : min 15 ans + 2 ans accomplis au premier degré ou min 16 ans	<ul style="list-style-type: none">•2S•3^{ème} année selon l'orientation suggérée en conseil de classe•Alternance 45 : min 15 ans + 2 ans au premier degré ou 16 ans accomplis•Forme 3•3SDO	<ul style="list-style-type: none">•2S•3P•Alternance 45 : 15 ans et 2 ans dans le 1^{er} degré ou 16 ans•Forme 3•3SDO



1^{er} degré commun

Ce 1^{er} degré sera accessible en maximum 3 ans (1C/2C/2S) aux élèves ayant obtenu leur CEB en primaire ou après une 1^{ère} ou une 2^{ème} année en différencié.

Objectif poursuivi

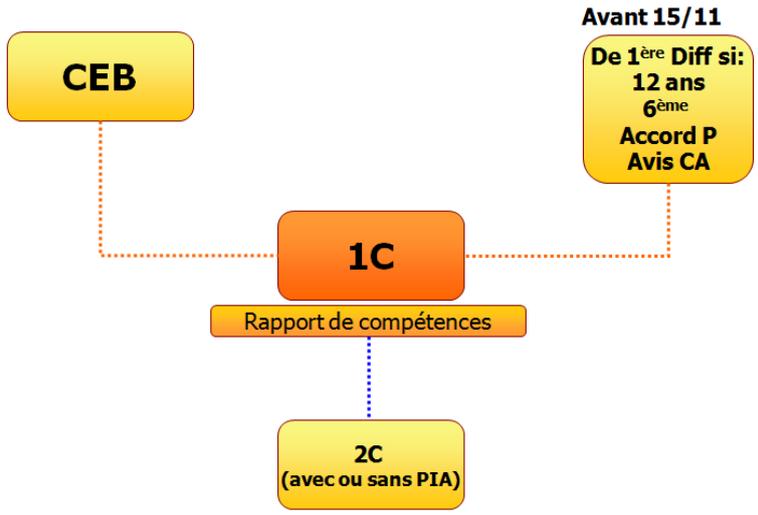
L'objectif sera l'obtention du CE1D. En cas d'échec, l'élève sera orienté en professionnel, en TQ ou en forme 3.

La 1^{ère} année commune :

Pour qui ?

La 1^{ère} année commune est accessible

- A l'élève qui est titulaire du CEB
- Avant le 15 novembre, à l'élève inscrit en 1^{ère} année différenciée, moyennant l'accord des parents, sous 3 conditions :
- Être âgé de 12 ans au moins au 31 décembre qui suit le début de l'année scolaire en cours
- Avoir suivi une 6^{ème} primaire
- Avoir obtenu l'avis favorable du Conseil d'admission



Grille horaire :

Matières	Nombre d'heures/semaine
Religion catholique	2
Français	6
Mathématiques	4
Etude du milieu	4
Sciences	3
Technologie	1
Sport	3
Anglais ou néerlandais	4
Musique	1
Education plastique	1
Cuisine	2
Informatique	1
Total	32

Sanction des études

- A la fin de la 1^{ère} commune : passage en 2C. Le conseil de classe délivre à l'élève un rapport de compétences qui motive la décision d'orientation vers la 2^{ème} commune.
- Possibilité de s'orienter en forme 3, selon le projet personnel.

La 2^{ème} année commune

Pour qui ?

La 2^{ème} commune est accessible :

- A l'élève qui a suivi la 1^{ère} commune
- A l'élève qui a suivi la 2^{ème} année différenciée, qui a obtenu son CEB et qui n'aura pas atteint 16 ans au 31 décembre de l'année scolaire qui suit.

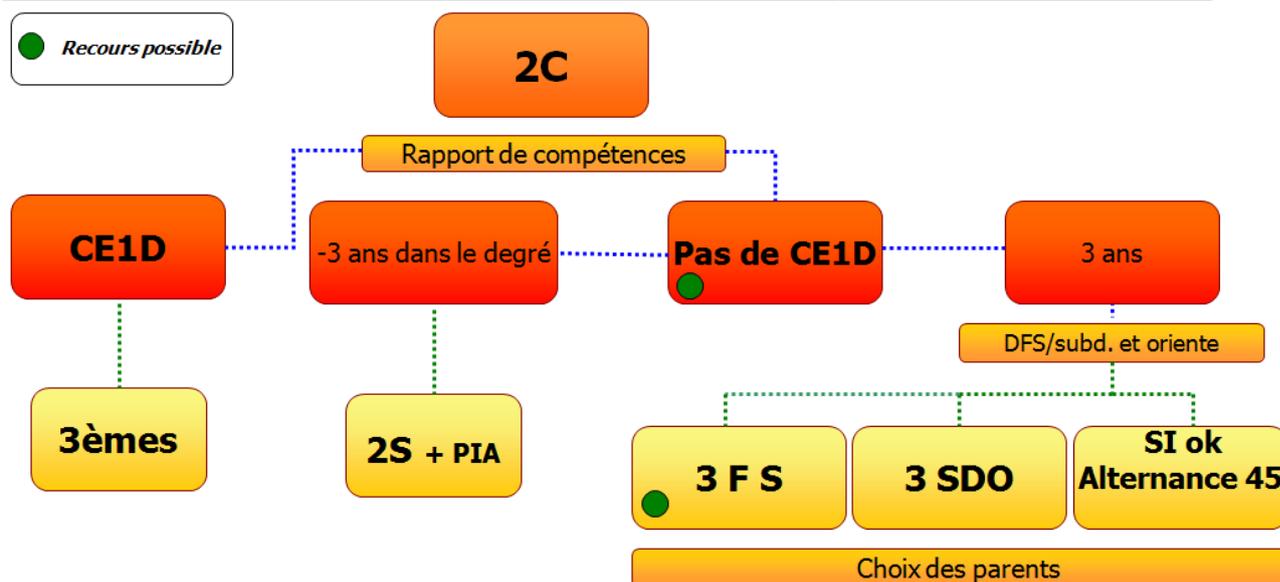
Grille horaire

Matières	Nombre d'heures en 2 ^{ème}
Religion catholique	2
Français	5
Mathématiques	5
Etude du milieu	4
Sciences	3
Technologie	1
Sport	3
Anglais ou néerlandais	4
Musique	0
Education plastique	1
Cuisine	2
Informatique	1
T.D mathématique	1
Total	32

Sanction des études :

Réussite	Echec	
Octroi du CE1D	Moins de 3 ans dans le degré	3 ans dans le degré
<ul style="list-style-type: none"> • 2^{ème} degré au choix : général, technique ou professionnel (forme 4 ou ordinaire). • Forme 3 selon le projet 	<ul style="list-style-type: none"> • 2S • Forme 3 selon le projet 	<ul style="list-style-type: none"> • 3SDO • 3^{ème} selon l'orientation du conseil de classe qui détermine les formes et sections possibles (DFS) • Alternance article 45 (15 ans accomplis et 2 ans au 1^{er} degré ou 16 ans accomplis)

 *Recours possible*



La 2^{ème} S

Pour qui ?

L'année supplémentaire organisée au terme du 1^{er} degré (2S) est accessible :

- A l'élève qui a suivi une 2^{ème} commune, qui a effectué moins de trois années au sein du 1^{er} degré et qui n'a pas obtenu son CE1D
- A l'élève qui a suivi une 2^{ème} année différenciée, qu'il soit titulaire du CEB ou non
- A l'élève qui a suivi 2 années dans un établissement de la Communauté flamande ou germanophone.

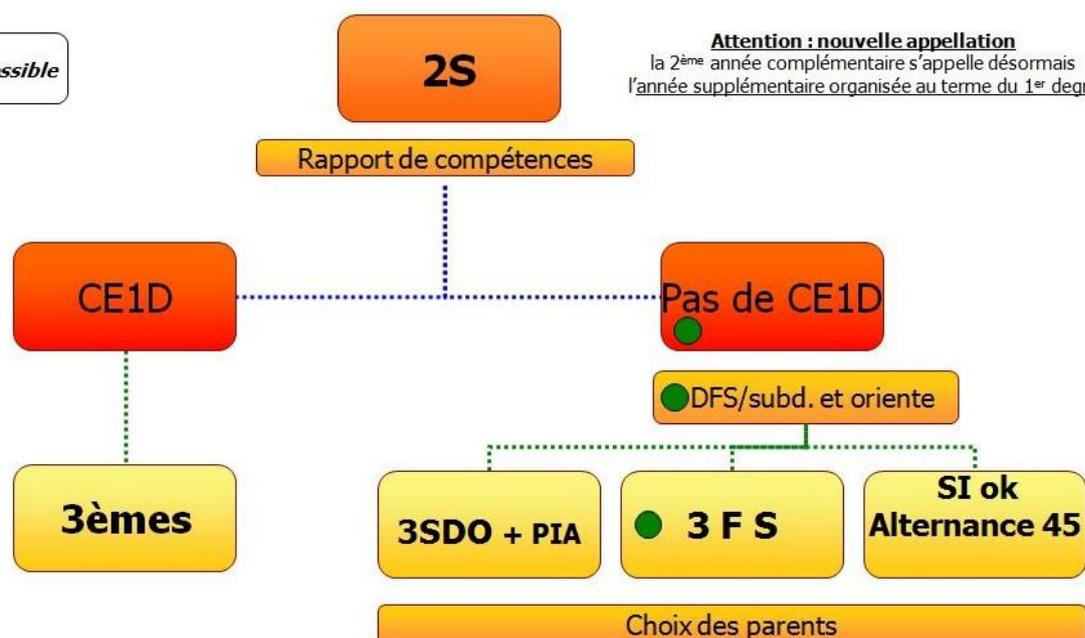
Grille horaire :

Matières	Nombre d'heures en 2 ^{ème}
Religion catholique	2
Français	5
Mathématiques	5
Etude du milieu	4
Sciences	3
Technologie	1
Sport	3
Anglais ou néerlandais	4
Musique	0
Education plastique	1
Cuisine	2
Informatique	1
T.D mathématique	1
Total	32

Sanction des études :

Réussite : octroi du CE1D	Echec
<ul style="list-style-type: none"> • 2^{ème} degré au choix : général, technique ou professionnel : toutes les 3^{èmes} (forme 4 ou ordinaire) • Forme 3 selon le projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • 3^{ème} année selon les décisions du conseil de classe (orientations conseillées/déconseillées) : TQ ou professionnel • 3SDO • Alternance 45 (15 ans et 2 ans dans le degré ou 16 ans) • Forme 3

 *Recours possible*



Dès la réussite des CE1D, le conseil de classe octroie le CEB aux élèves qui ne le possèdent pas encore.

Une 3S-DO : Rentrée 2025/2026

Pour qui ?

Pour les élèves qui ont déjà effectué 3 années dans le 1^{er} degré (incluant les années en différencié et en commun) et qui n'ont pas obtenu le CE1D

Elèves qui obtiennent le CEB au terme de la 2^{ème} différenciée et qui ont 16 ans.

Elèves qui n'obtiennent pas le CEB au terme de la 2^{ème} différenciée.

Objectifs

L'objectif principal est la prise en compte des besoins particuliers et des difficultés de l'élève pour l'aider à poursuivre le développement de ses compétences en vue d'obtenir le CE1D.

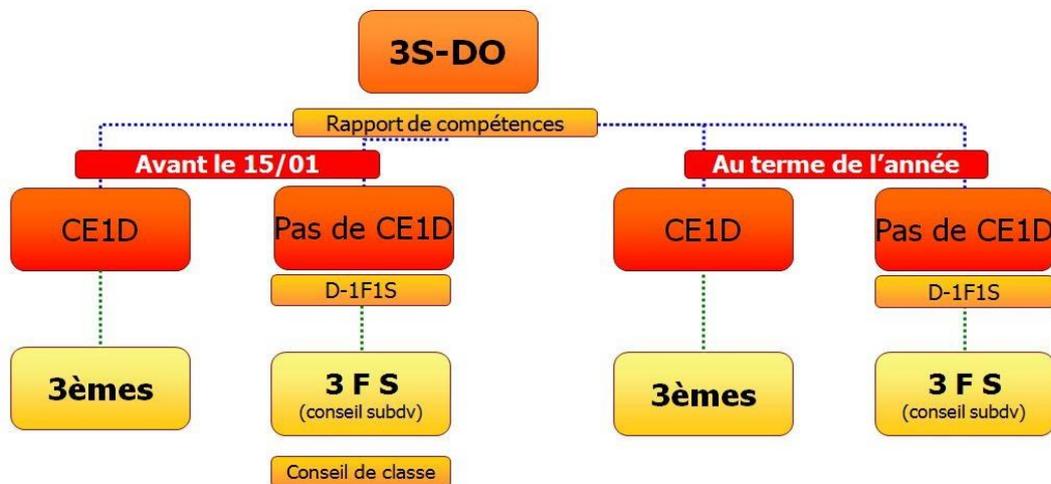
La 3S-DO vise également à aider chaque jeune à élaborer un projet personnel relatif à la poursuite de sa scolarité.

Un module de formation intégrée de 6 heures a pour but d'appréhender le monde professionnel, les métiers, les formations et d'élaborer avec le jeune un projet de vie en lien avec son orientation.

2/3 de ces cours sont consacrés à suivre des cours de pratique professionnelle, au sein de notre établissement ou dans d'autres établissements, via conventions.

Le horaire : 34 heures/semaine

Matières	Nombre d'heures
Religion catholique	2
Français	6
Mathématiques	5
Etude du milieu	3
Sciences	3
Technologie	1
Sport	3
Anglais ou néerlandais	4
Education plastique	1
Module de formation intégrée	6
Total	34



Sanction des études

Avant le 15 janvier :

- Le conseil de classe peut décider d'octroyer le CE1D (+ le CEB) et de permettre le passage vers toutes les formes, sections et orientations en 3^{ème}.
- Le conseil de classe peut proposer un passage en 3^{ème} en déconseillant certaines orientations d'étude. L'élève qui fait le choix de ne pas rejoindre la 3^{ème} année définie par le conseil de classe termine l'année en 3S-DO

En fin d'année :

Réussite : octroi du CE1D	Echec
<ul style="list-style-type: none">• 2^{ème} degré au choix : général, technique ou professionnel : toutes les 3^{èmes} (forme 4 ou ordinaire)• Forme 3 selon le projet.• Le CEB est également octroyé.	<ul style="list-style-type: none">• 3^{ème} année selon les décisions du conseil de classe (orientations conseillées/déconseillées) : TQ ou professionnel• Alternance 45 (15 ans et 2 ans dans le degré ou 16 ans)• Forme 3

Un deuxième degré général arts d'expression

2024/2025 : 3^{ème} générale

2025/2026 : 4^{ème} générale

Pour qui ?

Ce deuxième degré général s'adresse aux jeunes qui ont obtenu leur CE1D au terme de la 2C ou de la 2S.

Grille horaire

Matières	Nombre d'heures
Religion catholique	2
Français	5
Mathématiques	5
Géographie	2
Histoire	2
Sciences	3
Sport	2
Langue 1 Anglais ou néerlandais	2
Langue 2 Anglais ou néerlandais	4
Musique	1
Education plastique	1
Expression théâtrale	2
Informatique	1
TOTAL	32

Sanction des études

Les troisième et quatrième années sont sanctionnées par des attestations d'orientation. Les attestations d'orientation sont :

1° l'attestation d'orientation A, sur laquelle est stipulé que l'élève a terminé l'année ou le degré avec fruit ;

2° l'attestation d'orientation B sur laquelle est stipulé que l'élève a terminé l'année ou le degré avec fruit, mais ne peut être admis dans l'année supérieure qu'avec restriction portant sur telle(s) forme(s) d'enseignement, telle(s) section(s) et/ou telle(s) orientation(s) d'étude(s);

3° l'attestation d'orientation C, sur laquelle est stipulé que l'élève n'a pas terminé l'année ou le degré avec fruit. Un redoublement est alors possible, ou une réorientation.

Le certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CE2D) est délivré, par le Conseil de classe, aux élèves réguliers qui ont terminé avec fruit la 4ème année.



NOTRE FOCUS

- Renforcer savoir, savoir-faire et savoir-être à travers une formation générale et technique individualisée.
- Amener nos jeunes au maximum de leurs capacités intellectuelles et sociales.
- Préparer nos jeunes à être des citoyens responsables, tolérants, ouverts sur le monde extérieur.
- Amener chaque élève à devenir acteur de sa vie et à s'engager dans un cheminement réflexif sur son projet de vie.
- Développer une pédagogie de la réussite basée sur la théorie des petits pas, sur l'individualisation et l'apprentissage par l'erreur.

NOS ENGAGEMENTS

- Entretenir un dialogue constant avec le jeune afin de construire et accompagner le projet et l'orientation, favoriser l'accrochage scolaire et lui permettre de se réaliser en tant que personne.
- Donner l'accès à des outils spécifiques en tenant compte des limites et difficultés de chacun (IPAD, outils spécifiques d'aménagements raisonnables) via une coordination avec les familles et spécialistes qui encadrent le jeune.
- Respecter le rythme de chacun en accompagnant le besoin de bouger et de faire des activités extérieures.
- Coordonner en équipe éducative et psycho-sociale pour une prise en charge globale du jeune en concertation.
- Développer les compétences transversales en visant l'intégration sociale.
- Décloisonner les différents apprentissages et envisager le continuum pédagogique de manière interdisciplinaire (projets)
- Différencier notre enseignement pour chaque jeune via le PPE (Projet personnel de l'élève) le Plan Individuel d'Apprentissage (PIA), qui est un riche outil de collaboration entre l'élève, ses parents, l'école et les partenaires externes de l'école. Il suit l'élève toute sa scolarité et reprend les objectifs poursuivis ainsi que les adaptations spécifiques aux apprentissages mises en place.
Les objectifs sont élaborés par le conseil de classe sur base d'observations de professionnels.
C'est à partir des données du PIA que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le travail d'éducation et de formation de chaque élève.
- Adapter nos méthodes aux besoins et aux réalités d'aujourd'hui en se tenant à la pointe de la technologie numérique et technique, notamment par l'utilisation de l'outil informatique.
- Préparer et accompagner l'adolescent à la suite de sa scolarité.
- Epanouir la personnalité par le développement de la compréhension, l'expression, la créativité.



MODALITES D'INSCRIPTION :

L'élève doit:

- posséder une attestation de type 3
- être âgé de 12 ans minimum
- présenter un rapport complet émanant du centre PMS de la dernière école fréquentée, d'un centre de guidance ou d'un spécialiste agréé.

Toute inscription administrative sera précédée d'un entretien avec la Direction ou la coordinatrice de la forme 4, où un dossier d'accompagnement pédagogique et social sera construit.

Une inscription dure 1h/1h 30.

PERSONNES DE CONTACT :

Charlotte Lejuste, logopède, est la personne référente de la forme 4 :
charlotte.lejuste@sainte-gertrude.be

La direction est également disponible pour répondre à toute question :
direction@sainte-gertrude.be